



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES SAISON 2023-2024 PROCÈS-VERBAL N°09

Mardi 11 juin 2024
Ligue de Football de Normandie

Présents : MM. BERLY Jean-Michel, M. LEFEBVRE Christian, CHAPILLON Jean-Claude, BENOIT Raymond, ROUELLE Maurice

Excusés : M. ANDEOLE Éric

Assistent : DREUX Ophélie, Secrétaire administrative

La prochaine réunion le 9 septembre 2024

Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard

Les décisions de ce P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires

Le PV N°06 est validé

Référent éclairage : Monsieur Christian LEFEBVRE
Référent surface de jeu : Monsieur Jean-Michel BERLY

1. CLASSEMENTS

.1. Classements initiaux :

- **DOUVRES LA DÉLIVRANDE**

PARC DES SPORTS PIERRE ROUX 3 – NNI 142280103

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en T6 PN et du document transmis :

- ACC du 03.11.2023

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/06/2034.

- **SAINT DÉSIR**

STADE MUNICIPAL 2 – NNI 145740102

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en T7 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/06/2034.

- **SAINT DÉSIR**

STADE MUNICIPAL 3 – NNI 145740103

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en T7 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/06/2034.

.1. Confirmations de niveau de classement :

- **BONNEBOSQ**

STADE YUL BRUNNER – NNI 140830101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 04/11/2025

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN et du document transmis :

- AOP du 11.09.2015

Au regard des éléments transmis, la CRTIS suspend sa décision de classement dans l'attente de la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité à 2,50 m minimum et de la hauteur des buts à 2m44.

Cette installation non classée ne permet pas l'organisation de compétition.

La CDTIS est chargée du contrôle la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité qui peuvent être réalisés en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

- **SAINT DÉsir**

STADE MUNICIPAL 1 – NNI 145740101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 30/06/2025

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis :

- ACC du 23.05.2024

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 10/06/2034.

- **THAON**

STADE CLAUDE MARIN 1 – NNI 146850101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 17/12/2023

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis :

- ACC du 23.05.2014

Au regard des éléments transmis, la CRTIS suspend sa décision de classement dans l'attente de la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité à 2,50 m minimum et de la hauteur des buts à 2m44.

Cette installation non classée ne permet pas l'organisation de compétition.

La CRTIS est chargée du contrôle la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité qui peuvent être réalisés en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

- **THAON**

STADE CLAUDE MARIN 2 – NNI 146850102

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 28/05/2024

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/06/2034.

La CRTIS demande la mise en conformité de la hauteur des buts à 2M44

La CRTIS est chargée du contrôle de cette mise en conformité.

.1. Changement de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

- **BAYEUX**

COMPLEXE SPORTIF HENRY JEANNE – NNI 140470101

Cette installation a été classée T3 PN jusqu'au 21/09/2026

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance du rapport du délégué en date du 04.05.2024 qui note :

« À signaler la blessure d'un joueur de Vire en dehors du terrain. Celui-ci est allé se cogner contre la protection de l'aire de lancers d'athlétisme.

Cet obstacle se trouve à 2.50 mètres de la ligne du terrain. Une protection plus importante serait nécessaire. »

La CRTIS demande que la CDTIS visite l'installation et vérifie la conformité de l'aire de lancer.

Un rapport avec photos devra être transmis avant le 30/06/2024.

Transmis CFTIS pour information

- **DOUVRES LA DÉLIVRANDE**

COMPLEXE SPORTIF PIERRE ROUX 1 – NNI 142280101

Cette installation a été classée T4 PN jusqu'au 17/09/2030

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande du service Compétition de la Ligue en préparation de la saison 2024 – 2025.

La CRTIS précise que pour obtenir un classement T3 PN, les aménagements suivants sont à réaliser :

- **1. Changement des bancs touche joueurs (minimum 5m de long)**
- **2. Tests in-situ sur la pelouse naturelle conformément à l'article 3.2.6.1 du règlement des terrains**

Pour émettre un avis technique, la CRTIS demande un engagement de réalisation avec date de réalisation sur ces points, à transmettre avant le 10/07/2024.

La Commission précise que les documents en sa possession font état d'une tribune de 190 places assises et de 810 spectateurs debout autour du terrain

Elle rappelle que le classement d'une installation en niveau T3 est décidé par la CFTIS.

- **MÉZIDON VALLÉE D'AUGE**

COMPLEXE SPORTIF JULES LADOUÈGUE 1 – NNI 144310101

Cette installation a été classée T4 PN jusqu'au 11/10/2028

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande du service Compétition de la Ligue en préparation de la saison 2024 – 2025.

La CRTIS précise que pour obtenir un classement T3 PN, les aménagements suivants sont à réaliser :

- **1. Remplissage sous la main courante**
- **2. Changement des bancs touche joueurs (minimum 5m de long)**
- **3. Mise en place d'un banc de touche officiel (minimum 1,5m de long)**
- **4. Mise en place d'une liaison sécurisée entre les vestiaires et l'aire de jeux**
- **5. Tests in-situ sur la pelouse naturelle conformément à l'article 3.2.6.1 du règlement des terrains**

Pour émettre un avis technique, la CRTIS demande un engagement de réalisation avec date de réalisation sur ces points, à transmettre avant le 10/07/2024.

Elle rappelle que le classement d'une installation en niveau T3 est décidé par la CFTIS.

- **VERSON**

STADE JULES RIMET 1 – NNI 147380101

Cette installation a été classée T4 PN jusqu'au 05/09/2032

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande du service Compétition de la Ligue en préparation de la saison 2024 – 2025.

La CRTIS précise que pour obtenir un classement T3 PN, les aménagements suivants sont à réaliser :

- 1. Mise en conformité de la largeur de l'aire de jeux (68m)
- 2. Mise en place d'une liaison sécurisée entre les vestiaires et l'aire de jeux
- 3. Tests in-situ sur la pelouse naturelle conformément à l'article 3.2.6.1 du règlement des terrains

Pour émettre un avis technique, la CRTIS demande un engagement de réalisation avec date de réalisation sur ces points, à transmettre avant le 10/07/2024.

Elle rappelle que le classement d'une installation en niveau T3 est décidé par la CRTIS.

- **VILLERS SUR MER**

STADE ANDRÉ SALESSE 1 – NNI 147540101

Cette installation a été classée T3 PN jusqu'au 29/10/2030

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance du courrier de la Mairie adressé à la FFF.

La CRTIS demande que lui soient transmises les informations suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal (planning, détail des travaux).

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Avis préalable éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage :

- **VIEUX**

STADE MUNICIPAL – NNI 147470101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 19/12/2032

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport de M. DA ROIT, membre de la CDTIS du Calvados suite à sa visite du 17.05.2024.

La CRTIS demande à être informé de la fin des travaux de démolition de la plaque béton. Des photos devront être transmises avant le 31/07/2024.

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmation de niveau de classement :

• BOURNEVILLE SAINTE CROIX

STADE RENÉ MILLET – NNI 271070101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 18/03/2023

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 25.05.2024 effectuée par M. BENOIT ET M. LANCINI, membres de la CDTIS de l'Eure
- Plan de masse
- AOP 16.11.2012

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 11/06/2034.

• MONTFORT SUR RISLE

STADE JEAN DUQUESNE 2 – NNI 274130102

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 12/05/2025

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN et du documents transmis :

- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/06/2034.

.1. Changement de niveau de classement :

• MONTFORT SUR RISLE

STADE JEAN DUQUESNE 1 – NNI 274130101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 14/05/2021

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 08.02.2024 effectuée par M. BENOIT et M. LANCINI, membres de la CDTIS de l'Eure
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 11/06/2034.

La CRTIS demande que la longueur de l'aire de jeux, actuellement de 110M, soit mise en conformité avec le règlement c'est-à-dire à 105M.

La CDTIS est chargée du contrôle des travaux.

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

• LOUVIERS

STADE PAUL COUDRAY – NNI 273750101

Cette installation a été classée T5 SYN jusqu'au 09/09/2023

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 15.05.2024 effectuée par M. LEBRET et M. BACHELET, Président et membre de la CDTIS de l'Eure
- Plan des vestiaires
- AOP 17.10.2013
- Tests In-situ du 19.03.2024

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 11/06/2034.

Au vu du rapport des tests in-situ, la CRTIS recommande à la collectivité de faire réaliser un apport de remplissage SBR.

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. :

• IGOVILLE

STADE FOOT5 AVEC PALISSADES– NNI 273485501

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de de classement en FOOT5 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 22.04.2024 effectué par M. LEBRET et M. BENOIT, Président et membre de la CDTIS de l'Eure.
- AOP du 26.04.2024

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le référencement en FOOT5 palissades jusqu'au 11/06/2034.

• BOURNEVILLE SAINTE CROIX

STADE FOOT5 AVEC PALISSADES– NNI 271075501

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de de classement en FOOT5 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 23.05.2024 effectué par M. BENOIT et M. LANCINI, membres de la CDTIS de l'Eure.
- Plan de masse

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le référencement en FOOT5 palissades jusqu'au 11/06/2034.

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS +- VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

• VERNON

STADE DE VERNONNET 1 – NNI 276810101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 02/11/2024

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande du service Compétition de la Ligue en préparation de la saison 2024 – 2025.

Pour émettre un avis technique, la CRTIS demande que le projet de mise en conformité niveau T3 PN et le planning des travaux lui soit transmis avant le 10/07/2024.

- **SAINT MARCEL**

COMPLEXE SPORTIF LE COSEC – NNI 275620101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 13/06/2027

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande du service Compétition de la Ligue en préparation de la saison 2024 – 2025.

Pour émettre un avis technique, la CRTIS demande qu'une visite de l'installation soit organisée par la CDTIS.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.4 Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement : R.A.S

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T3 SYN, T6 SYN, T7 SYN : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS + VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

- **LA FERTÉ MACÉ**

STADE GASTON MEILLON 1 – NNI 611680101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 07/11/2032

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande du service Compétition de la Ligue en préparation de la saison 2024 – 2025.

Pour émettre un avis technique, la CRTIS demande que le projet de mise en conformité niveau T3 PN et le planning des travaux lui soit transmis avant le 10/07/2024.

- **SAINT SULPICE SUR RISLE**

STADE LUCIEN PERROTTE – NNI 614560101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 30/06/2031

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance du rapport de M. ANDEOLE, Président de la CDTIS du l'Orne suite à sa visite du 14.05.2024.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le retrait de classement dans l'attente de la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité à 2,50 m minimum.

Cette installation non classée ne permet pas l'organisation de compétition.

La CDTIS est chargée du contrôle la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité qui peuvent être réalisés en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux :

- **SAINT JACQUES DE NÉHOU**

STADE MOUROTAIS – NNI 504860101

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial et du document transmis :

- ACC du 30.10.2023

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le retrait de classement dans l'attente de la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité à 2,50 m minimum.

Cette installation non classée ne permet pas l'organisation de compétition.

La CDTIS est chargée du contrôle la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité qui peuvent être réalisés en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

1.2. Confirmations de niveau de classement :

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

STADE MAURICE POSTAIRE – NNI 501290101

Cette installation a été classée T2 PN jusqu'au 27/01/2025

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T2 PN.

La CRTIS transmet la demande à la FFF.

- **FOLLIGNY**

STADE DU CHAMPS DE FOIRE – NNI 501880101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 10/05/2022

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis :

- AOP du 13.03.2012

Au regard des éléments transmis, la CRTIS suspend sa décision de classement dans l'attente de la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité à 2,50 m minimum.

Cette installation non classée ne permet pas l'organisation de compétition.

La CDTIS est chargée du contrôle la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité qui peuvent être réalisés en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

- **GRANVILLE**

STADE LOUIS DIOR 1 – NNI 502180101

Cette installation a été classée T2 PN jusqu'au 09/09/2024

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T2 PN.

La CRTIS transmet la demande à la FFF.

- **LA HAYE PESNEL**

STADE LANOS DIOR – NNI 502370101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 26/02/2024

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis :

- AOP du 05.06.2003

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 11/06/2034.

- **ROMAGNY - FONTENAY**

STADE MUNICIPAL 1 – NNI 504360201

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 14/01/2021

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis :

- AOP 21.10.2010

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 11/06/2034.

- **SAINT JEAN DE LA HAIZE**

STADE RICHARD DELAROCHE – NNI 504890101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 01/06/2024

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis :

- AOP du 03.05.1999

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 11/06/2034.

La CRTIS demande la mise en conformité de la hauteur des buts à 2m44.

- **SOURDEVAL**

STADE FÉLIX GALIAZZO – NNI 505820101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 26/02/2014

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis :

- AOP du 11.04.2014

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 10/06/2034.

La CRTIS demande la mise en conformité de la hauteur des buts à 2m44.

- **TIREPIED SUR SÉE**

STADE BERNARD NEUVILLE – NNI 505970101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 10/05/2022

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis :

- AOP du 27.05.1999

Au regard des éléments transmis, la CRTIS suspend sa décision de classement dans l'attente de la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité à 2,50 m minimum et de la hauteur des buts à 2m44.

Cette installation non classée ne permet pas l'organisation de compétition.

La CRTIS est chargée du contrôle la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité qui peuvent être réalisés en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

Elle précise, qu'en raison de l'état de la main courante, l'installation ne pourra être classée que niveau T6 PN.

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

• MONTHUCHON

STADE MUNICIPAL – NNI 503450101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2024

Au regard des informations transmises par la CDTIS (décision Communauté des Communes), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

• ORVAL SUR SIENNE

STADE LE PONT NEUF – NNI 503880101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2024

Au regard des informations transmises par la CDTIS (décision Communauté des Communes), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

• CHERBOURG EN COTENTIN

STADE JEAN JAURÉS – NNI 501290201

Cette installation a été classée T4 PN jusqu'au 22/11/2031

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande du service Compétition de la Ligue en préparation de la saison 2024 – 2025.

La CRTIS précise que pour obtenir un classement T3 PN, les aménagements suivants sont à réaliser :

- 1. Changement des bancs touche joueurs (minimum 5m de long)
- 2. Tests in-situ sur la pelouse naturelle conformément à l'article 3.2.6.1 du règlement des terrains

Pour émettre un avis technique, la CRTIS demande un engagement de réalisation avec date de réalisation sur ces points, à transmettre avant le 10/07/2024.

Elle rappelle que le classement d'une installation en niveau T3 est décidé par la CFTIS.

- **CARENTAN LES MARAIS**

STADE ALPHONSE LAURENT 1 – NNI 500990101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 17/01/2032

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande du service Compétition de la Ligue en préparation de la saison 2024 – 2025.

La CRTIS précise que pour obtenir un classement T3 PN, les aménagements suivants sont à réaliser :

- **1. Mise en conformité de la largeur de l'aire de jeux (68m)**
- **2. Mise en place d'une liaison sécurisée entre les vestiaires et l'aire de jeux**
- **3. Remplissage sous la main courante**
- **4. Changement des bancs touche joueurs (minimum 5m de long)**
- **5. Changement du banc officiel (minimum 1,5m de long)**
- **6. Tests in-situ sur la pelouse naturelle conformément à l'article 3.2.6.1 du règlement des terrains**

Pour émettre un avis technique, la CRTIS demande un engagement de réalisation avec date de réalisation sur ces points, à transmettre avant le 10/07/2024.

Elle rappelle que le classement d'une installation en niveau T3 est décidé par la CFTIS.

- **SAINT LÔ**

STADE LOUIS VILLEMER – NNI 505020101

Cette installation a été classée T2 PN jusqu'au 19/12/2029

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance du rapport du délégué en date du 17.05.2024 qui note :

« Arrêt du match à la 69' pendant 10 mn. A cet instant le système automatique d'arrosage s'est mis en route. L'arbitre fut contraint d'arrêter le match. »

La CRTIS demande à la Collectivité de vérifier le système d'arrosage automatique et notamment la programmation des séances d'arrosage.

Transmis à la CFTIS pour information.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux :

- **LE HAVRE**

STADE PELÉ 1 – NNI 763512101

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de Classement initial en T3 PSH.

La CRTIS désigne Messieurs Christian Lefebvre et Jean-Michel Berly pour la visite Ligue des installations.

- **LE HAVRE**

STADE PELÉ 2 – NNI 763512102

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de Classement initial en T4 SYN.

La CRTIS désigne Messieurs Christian Lefebvre et Jean-Michel Berly pour la visite Ligue des installations.

- **LE HAVRE**

STADE PELÉ 3 – NNI 763512103

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de Classement initial en T5 PN.

La CRTIS désigne Messieurs Christian Lefebvre et Jean-Michel Berly pour la visite Ligue des installations.

1.2. Confirmations de niveau de classement :

- **HÉRICOURT-EN-CAUX**

STADE MUNICIPAL – NNI 763550101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 16/01/2022

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 22.05.2024 par M. LEFEBVRE et M. LECOURT, Président et membre de la CDTIS de la Seine-Maritime.
- AOP du 31.05.2011
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 11/06/2034.

- **ROLLEVILLE**

COMPLEXE SPORTIF CHARLES GERVAIS – NNI 765340101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 10/01/2023

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et des documents transmis :

- ACC du 24.04.2024
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 11/06/2034.

1.3. Changements de niveau de classement :

• LE HAVRE

STADE JULES LADOUMÈGUE 2 – NNI 763510302

Cette installation a été classée T6 SYN jusqu'au 13/02/2034

La CRTIS reprend le dossier suite à la demande par mail de la collectivité.

La CRTIS précise que pour un classement niveau T5 SYN l'aire de jeu doit avoir les dimensions de 105m x 68m conformément à l'article 3.2.1 du règlement.

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

• MELLEVILLE

STADE MUNICIPAL – NNI 764220101

Cette installation n'a jamais été classée

Au regard des informations transmises par la collectivité à la suite de la délibération du 27.03.2024, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

• BOLBEC

STADE THOMAS TETLOW 1 – NNI 761140101

Cette installation a été classée T4 PN jusqu'au 27/09/2031

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande du service Compétition de la Ligue en préparation de la saison 2024 – 2025.

La CRTIS précise que pour obtenir un classement T3 PN, les aménagements suivants sont à réaliser :

- 1. Mise en conformité de la longueur de l'aire de jeux (105m)
- 2. Aménagement d'un local officiel (minimum de 6m2)

- **2. Tests in-situ sur la pelouse naturelle conformément à l'article 3.2.6.1 du règlement des terrains**

**Pour émettre un avis technique, la CRTIS demande un engagement de réalisation avec date de réalisation sur ces points, à transmettre avant le 10/07/2024.
Elle rappelle que le classement d'une installation en niveau T3 est décidé par la CFTIS.**

- **LE HAVRE**

STADE JACQUES PERCEPIED – NNI 763510601

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 20/09/2024

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande du service Compétition de la Ligue en préparation de la saison 2024 – 2025.

Pour émettre un avis technique, la CRTIS demande que soit transmis à la CDTIS une demande de classement et qu'une visite de l'installation soit organisée avant le 10/07/2024.

- **DARNÉTAL**

STADE BOIS DU ROULE 1 – NNI 762120201

Cette installation a été classée T5 SYN jusqu'au 04/07/2032

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance du rapport du délégué en date du 05.05.2024 qui note :

« Un terrain vague, derrière le terrain, borde la forêt et permet aux VTT et aux motos une utilisation. Avant match, des motos ont fait plusieurs fois le tour du terrain autour du grillage où prennent place les spectateurs. J'ai demandé à ce que la zone réservée aux spectateurs soit sécurisée et que les motos ne circulent plus du tout autour du terrain. Dans le cas contraire, le match ne pourrait se tenir. Cette demande a engendré des difficultés de compréhension mais les motos ont arrêté de circuler. »

La CRTIS demande à la Collectivité et au club de s'assurer, par tous moyens, que l'ensemble des spectateurs puisse assister aux rencontres officielles sans danger.

- **LE HAVRE**

STADE JULES LADOUMÈGUE 1 – NNI 763510301

Cette installation a été classée T3 PN jusqu'au 28/03/2029

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance du rapport du délégué en date du 26.05.2024 qui note :

*« - Le gardien du stade ne retrouvait pas les clés des vestiaires. Nous avons pu disposer des vestiaires au bout de 25 minutes d'attente après que les clés ont été récupérées.
- Le gardien explique qu'il y a deux matches qui se jouent en même temps et ils ont un problème de vestiaires de ce fait, il ne disposait que de 4 vestiaires pour 6 équipes.
- J'ai signalé au gardien au niveau des douches du vestiaires arbitres qu'elles n'étaient pas propres, Il en a pris note et va le signaler au service de la ville »*

La CRTIS demande à la Collectivité de s'assurer que l'accès aux vestiaires soit possible lors des rencontres officielles et que ceux-ci soient en état de recevoir les acteurs du jeu.

La CRTIS demande au services compétitions de la Ligue et du District de s'assurer que les installations puissent accueillir des matchs à des horaires identiques et/ou très proches.

- **LUNERAY**

STADE DES ECUYERS – NNI 764000101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 18/02/2024

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande du service Compétition de la Ligue en préparation de la saison 2024 – 2025.

La CRTIS demande que, à la suite des travaux d'aménagements en cours, une demande de classement soit transmise à la CDTIS pour organiser la visite des installations.

- **PETIT COURONNE**

STADE MAURICE RAGOT 1 – NNI 764970201

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 11/06/2025

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance du rapport du délégué en date du 18.05.2024 qui note :

« Notons l'absence totale de sécurité pour les joueurs et le trio arbitral entre les vestiaires et le terrain. Les vestiaires "arbitre" se trouvent isolés des autres vestiaires, sans aucune sécurité par rapport aux personnes extérieurs. »

La CRTIS demande à la collectivité et au club recevant d'assurer la sécurité des acteurs du jeu entre les vestiaires et l'aire de jeu avant et après chaque rencontre.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage :

- **MONTIVILLIERS**

STADE CLAUDE DUPONT – NNI 764470201

Cet éclairage n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande du club A.S. MONTIVILLIERS pour l'utilisation de l'éclairage en compétition Régionale 3 transmise à la Ligue le 01.06.2024.

La CRTIS demande que soient adressés, à la CDTIS par la Collectivité, l'imprimé de demande de classement initial éclairage daté et signé accompagné de l'étude d'éclairage réalisée pour la mise en place de cette installation.

8.5. Avis préalable éclairage :

- **PAVILLY**

STADE LUCIEN LÉCUYER 1 – NNI 764950101

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 07/11/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage.

- Étude photométrique en date du 01/05/2024 :
 - Hauteur minimum de feu : 22m20
 - Inclinaison des projecteurs : 68
 - Nombre de projecteurs : 16 (4 mâts)
 - Éclairage moyen : 275 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.59
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.82
 - GR Max : 44
 - Température de couleur : 5 700 k
 - IRC : 70

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis favorable pour un niveau E5.